

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 2/3

Révision : /

MASTER GROWER FS

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement de produit pur dans les sols et les eaux.

Méthodes de nettoyage

Pomper le maximum du produit dans des récipients appropriés puis récupérer les résidus avec un absorbant inerte de façon mécanique.
Nettoyer à l'eau la surface souillée.
Eliminer les déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la section 13).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Stockage

A conserver dans l'emballage d'origine, dans un local frais et bien ventilé.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Craint le gel : ne pas entreposer à moins de 5°C. Produit risquant de présenter une formation de cristaux à basse température.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Utilisation(s) particulière(s)

/

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection des yeux
- Protection de la peau

Non nécessaire.
Gants de protection (PVC, néoprène ou caoutchouc).
Lunettes de sécurité.
Vêtements de protection.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect Liquide de couleur brun / orangé
- Odeur Caractéristique - citronnée, fraîche

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH 3,5 environ
- Point/intervalle d'ébullition Non déterminé
- Point d'éclair Non déterminé
- Inflammabilité Non déterminée
- Propriétés explosives Non déterminées
- Propriétés comburantes Non déterminées
- Pression de vapeur Non déterminée
- Densité relative 1,21 environ
- Solubilité / hydrosolubilité Miscible à l'eau en toutes proportions
- Coefficient de partage n-octanol/eau Non déterminé
- Viscosité Non déterminée
- Densité de vapeur Non déterminée
- Taux d'évaporation Non déterminé

Autres informations

/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 3/3

Révision : /

MASTER GROWER FS

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable dans des conditions normales de stockage et d'emploi.

Conditions à éviter

Craint le gel. Risque de formation de cristaux à basse température.

Matières à éviter

Pas de réactions spécifiques dangereuses connues.

Produits de décomposition dangereux

Risque de dégagement d'acide chlorhydrique et de chlore en cas d'incendie.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets

Recycler ou éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Elimination des emballages

Conserver la(les) étiquette(s) sur le bidon et éliminer en centres agréés. Se conformer à la réglementation locale en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

Non concerné.

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (OACI/IATA)

15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Etiquetage CE :

Symbole(s) de danger

Cette formulation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Phrases de risques

/

Conseils de prudence

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Sources des principales données

Règlement CE n° 1907/2006
Directives 1999/45/CEE, 67/548/CEE
Données fournisseurs, Données internes, ADR

Libellés des phrases R

/

Révision

/

Paragraphe(s) modifié(s)

/